

GRILLE DES FRAIS DE GARDE
Effective au 1^{er} mars 2022

TYPE DE SOINS	SERVICE	TOTAL
INTÉGRATION	Facturable uniquement pour les journées fréquentées	Selon le tarif du code inscrit à l'entente
A	Jusqu'à 10 heures de garde, un repas et deux collations	44,02\$
B	Jusqu'à 7 heures de garde, un repas et deux collations	33,36 \$
C	Jusqu'à 5 heures de garde, un repas et une collation	26,32 \$
D	Jusqu'à 4 heures de garde, une collation	22,14 \$
E	Jusqu'à 2 heures de garde	16,38 \$
G	Sous approbation de l'agence <ul style="list-style-type: none"> • Plus de 10 heures de garde • Garde avant 6 h 30 • Fin de semaine (2) • Garde après 19 h • Nuitée • Souper après 18 h Besoins particuliers (1 ou 2)	4.95 \$

Rappel concernant les modalités administratives

1. Des frais d'administration de 25 \$ sont réclamés sur les chèques sans provision.
2. Vous devez payer vos frais de garde habituels pour les congés fériés. Pour les enfants gardés à temps partiel, les parents/tuteurs doivent payer pour les congés fériés si l'enfant fréquente habituellement le foyer de garde cette journée de la semaine.
3. Vous devez payer vos frais de garde habituels si votre enfant est absent du foyer de garde pour des raisons de maladie ou de vacances.